



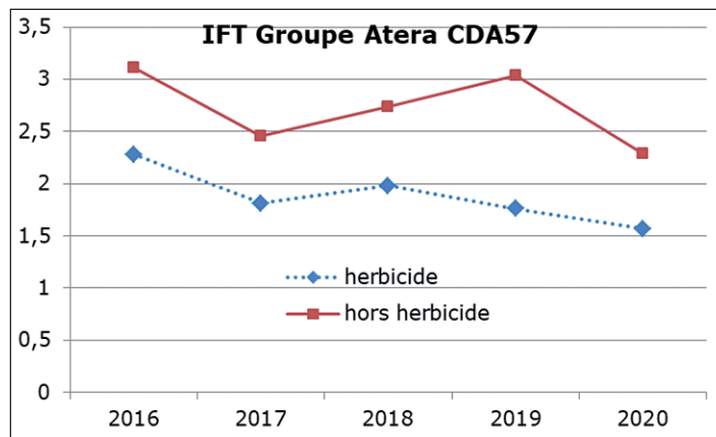
# Les indices de fréquences de traitements, les fameux IFT, font désormais partis du paysage

**Cela fait maintenant quinze ans que nous entendons parler de cet indicateur. Pour rappel, «il permet de suivre l'évolution de la consommation de pesticides. Cet indices de fréquences de traitements (IFT) comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées sur un hectare au cours d'une campagne. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une culture, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégorie de produits (herbicides ou autres produits)», c'est assez explicite : 1 IFT = 1 dose pleine de phytosanitaires, ou la dose maximale autorisée.**

**E**n premier lieu, comme indicateur technique, afin de mesurer l'évolution des pratiques agricoles. Pour la Chambre d'agriculture, il est principalement utilisé dans des groupes qui travaillent les thématiques de réduction de l'impact des phytosanitaires sur la santé et sur les milieux.

## Des groupes utilisateurs

Il existe quatre groupes structurés sur le département. Deux groupes dits «30.000». Ils sont basés, pour un dans l'Est du département avec une forte connotation «agriculture de conservation» et donc utilisation du glyphosate. Et un autre, sur le secteur de Delme qui lie la fertilité des sols et la réduction des coûts phytosanitaires. Les deux autres groupes, quant à eux, sont «labélisés» Ferme DEPHY (programme Ecophyto). Leur principal objectif, est de faire évoluer dans chaque exploitation du groupe, les systèmes de cultures pour limiter au maximum leur dépendance aux produits phytosanitaires. On parle de remédiation de système. Géographiquement, ils



se situent respectivement sur Boulay-Bouzonville et sur Rémyilly-Faulquemont.

Dans le cadre de la prestation ATERA (Appui technico-économique, réglementaire en agromonie), dix groupes répartis sur l'ensemble de la Moselle ont pris l'habitude de se retrouver une fois l'an. Ils comparent leurs performances économiques et techniques. Les IFT au même titre que le coût fongicide, la dose d'azote ou la marge brute y sont scrutés.

## Exemple de l'évolution des IFT

Dans cet exemple (ci-des-

sus), concernant l'évolution des indices pour un des dix groupes, il est question de deux indicateurs, herbicides et hors herbicides (fongicides, insecticides, régulateurs, traitement de semences...). C'est la moyenne du groupe, ils sont calculés par hectare de cultures (oléagineux, protéagineux, céréales et maïs).

Sur les cinq dernières années, la tendance est baissière. Même si on est loin des objectifs fixés au début du plan Ecophyto. On le rappelle, il s'agissait en 2008 de réduire de 50 % ces IFT. Par contre en zoomant sur l'IFT her-

bicide de l'exemple, IFT, a priori le plus compliqué à faire évoluer (résistance vulpins, retrait des matières actives...), on remarque que :

- Il a baissé de quasi 30 % en cinq ans (de 2,3 à 1,6).

- Il est en dessous de la moyenne régionale (1,6 pour 1,9 de moyenne régionale). L'évolution s'explique par l'évolution des assolements, notamment la diminution du colza au profit de cultures moins gourmandes en pesticides (maïs et tournesol notamment). La démocratisation du désherbage mécanique, et le recul de la date de semis des céréales d'hiver sont d'autres leviers agronomiques qui participent à cette évolution. Les conditions pédoclimatiques de l'année ont aussi leurs influences, notamment sur l'IFT hors herbicide. C'est d'ailleurs le cas en 2019, sur l'utilisation de fongicides, la pression des ravageurs et les traitements de semences.

## IFT : un indicateur de résultats

L'IFT est aussi utilisé comme indicateur de résultats. Pour certaines mesures agroenvi-

ronnementales et Climatiques (MAEC), on ne doit pas dépasser les niveaux exigés dans le cahier des charges. Pour la certification et plus spécialement pour la haute valeur environnementale (HVE), il faut être en dessous des IFT régionaux pour pouvoir y prétendre. Et plus récemment, dans le cadre de l'utilisation des phytosanitaires, il est impératif pour renouveler son Certiphyto de réaliser un conseil stratégique phyto (CSP). Dans ce conseil un diagnostic de type «point zéro» est attendu, et l'IFT y tient une grande place.

On l'a bien compris, nous ne sommes pas près de ne plus entendre parler de l'indice de fréquence de traitement.

Mais au fait, sur votre exploitation il est de combien l'IFT ?

**Claude RETTEL,**  
responsable du service  
agronomie-environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agro-environnement  
Tél : 03 87 66 12 44 - 06 80 45 83 91  
claude.rettel@moselle.chambagri.fr

## FORMATION

# Parasitisme des chèvres et maladies des chevrettes

**La chèvre est un animal sensible. La prévention est la clé pour préserver les troupeaux en bonne santé. Plusieurs pathologies peuvent toucher les élevages caprins.**

**L'**hiver dernier la Chambre d'agriculture de la Moselle avait proposé une formation sur les principales maladies des chèvres. Cette année, en complément, nous vous invitons à une journée pour échanger sur les principaux parasites des chèvres et les maladies des chevrettes.

Cette journée est ouverte à tous les éleveurs, ayant fait la première journée de formation ou non.

## La chevrette, l'avenir du troupeau

Les conséquences de chevrettes malades dans un troupeau sont multiples :

- une mortalité élevée (>15 %) ne laisse plus la possibilité de choisir ses femelles de renouvel-



**Le logement des premiers jours est un facteur de risque majeur de propagation des maladies.**

lement selon leurs performances  
- les maladies affectent la croissance et la future production de la chèvre, et donc, à terme, sa longévité  
- l'impact économique apparaît à plusieurs niveaux : frais vétér-

inaires, moindre rentabilité de l'investissement génétique, altération de la production future

La prévention sanitaire est la base pour limiter les problèmes. Cela passe par la maîtrise de la pression microbienne dans l'en-

## La formation

Date : Jeudi 2 décembre 2021.

Lieu : Chambre d'agriculture de Metz.

Intervenant : Dr Pascal Messin, vétérinaire à Château-Salins.

Inscription obligatoire sur le lien : <https://forms.gle/pQ5usJatHFmeQya37> ou par téléphone au 06 80 61 85 80.

Tarif :

- Agriculteurs : 42 € net /jour (sous réserve de l'accord de prise en charge de VIVEA)
- Autre public : 224 € net / jour

vironnement (qualité du logement, isolation des malades, élimination des placentas...), par la réduction des contaminations entre chevrettes (désinfection du cordon, des boucles, qualité de l'écornage,...) et par une bonne immunité (qualité du colostrum, alimentation adaptée aux besoins, bien-être, vaccination,...).

Tous ces points seront abordés à l'occasion de la formation ainsi que les principales mala-

dies rencontrées en chevrettes à savoir : maladies digestives (colibacilles, chevreux mous, coccidiose), maladies respiratoires, arthrites, troubles nerveux et entérotoxémie.

**Christelle VAILLANT,**  
conseillère petits ruminants

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage - Christelle Vaillant  
Tél. 06 80 61 85 80  
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr